

## Annexe

### Cycles de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières

<b>DIRECTION GENERALE DELEGUEE GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE .....</b>	<b>2</b>
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUEE MOBILITES DURABLES, INFRASTRUCTURES ET VOIRIE .....</b>	<b>2</b>
POLE VOIRIE.....	2
DIRECTION VOIRIE BASSIN SUD.....	2
DIRECTION CONTINUITÉ ET REGULATION DES TRAFICS .....	2
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUEE AMENAGEMENT DURABLE HABITAT, INCLUSION ET COHESION TERRITORIALE .....</b>	<b>3</b>
DIRECTION INGENIERIE FONCIERE ET PATRIMONIALE .....	3
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUEE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CULTURE, SPORT ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>3</b>
POLE RESEAUX CULTUREL, SPORTIFS ET GESTION D'EQUIPEMENTS .....	4

## **DIRECTION GENERALE DELEGUEE GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE ET DU CYCLE DE L'EAU**

(Voir annexe associée)

---

## **DIRECTION GENERALE DELEGUEE MOBILITES DURABLES, INFRASTRUCTURES ET VOIRIE**

---

### **POLE VOIRIE**

#### **DIRECTION VOIRIE BASSIN SUD**

**Cycles de travail  
METIERS DE LA SECURITE VOIRIE**

- Postes concerné(s) : agent d'exploitation sécurité voirie, chef d'équipe sécurité voirie (1501h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Au regard de l'organisation et du besoin du service, les agents exercent leur activité selon le cycle de travail suivant :

Un cycle de travail en 3x8, sur un temps de travail journalier de 8h14.

5 jours en horaires de matin, de 06h00 à 14h14

1 jour de repos,

5 jours en horaires de nuit de 22h00 à 06h14, 1 jour de repos,

5 jours en horaires d'après-midi, de 14h00 à 22h14

13 jours de repos consécutifs à la fin de la dernière vacation jusqu'à la reprise de la vacation suivante,

#### **DIRECTION CONTINUITE ET REGULATION DES TRAFICS**

**Cycles de travail  
METIERS DE LA SECURITE TUNNEL**

- Postes concerné(s) : agent d'intervention tunnels, opérateur de contrôle tunnels (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Au regard de l'organisation et du besoin du service, le cycle débute sur une semaine de 5 jours travaillés du lundi au vendredi :

- Semaine volante (vacation de 8h) : **06H – 14H00 // 14H00 – 22H00 // 22H00 – 06H00 (dans la limite de 3 nuits) et sans délai de prévenance**

Le cycle se poursuit comme suit :

Les agents travaillent en cycle 3x8 sur des vacations quotidiennes de 8H30

- Horaires de matin : 5h30-14h
- Horaires d'après- midi : 13h30-22h
- Horaires de nuit : 21h30 – 6h

Le cycle est organisé sur 8 semaines dont 3 semaines de repos et 26 jours travaillés

Les agents travaillent 1 week-end toutes les 8 semaines en astreinte

Le cycle de travail est complété de :

2 exercices pompier (4h par nuit) 8 heures de réunions annuelles

2 jours de formation obligatoires : = 16h/an

---

## **DIRECTION GENERALE DELEGUEE AMENAGEMENT DURABLE HABITAT, INCLUSION ET COHESION TERRITORIALE**

---

### **DIRECTION INGENIERIE FONCIERE ET PATRIMONIALE**

#### **Service Gestion du Patrimoine Immobilier**

##### **Cycles de travail**

##### **VIDEO SURVEILLANCE DES SITES METROPOLITAINS**

- Postes concerné(s) : agents de vidéo surveillance des équipements sportifs (1560h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Au regard de l'organisation et du besoin du service, les agents travaillent 195 jours par an, en effectuant des vacations de 8 heures par jour.

L'organisation prévoit une alternance de 2 vacations de matin, 2 vacations d'après-midi, 2 vacations de nuit.

• Horaires de matin : 5h00-13h00

• Horaires d'après- midi : 13h00-21h00

• Horaires de nuit : 21h00 – 5h00

---

## **DIRECTION GENERALE DELEGUEE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CULTURE, SPORT ET EQUIPEMENTS**

---

### **POLE RESEAUX CULTUREL, SPORTIFS ET GESTION D'EQUIPEMENTS**

#### **Service Crématorium**

Cycles de travail  
**METIERS DU CREMATORIUM**

##### Site MARSEILLE SAINT PIERRE

- Postes concerné(s) : agent de crémation, maître de cérémonie (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

Nombre d'agent concernés : 8

Modalités du cycle de travail : Cycle en 2/2 (2 jours de travail suivi de 2 jours de repos) glissant du lundi au samedi.  
Nombre de jours de congés annuels : 15 (5 fois la durée hebdomadaire moyenne).

Horaires de travail de 7h45 / 12h45 – 13H45 / 18h45 (soit des vacations de 10h00 par jour)

Nombre de jours travaillés par an : 147

L'organisation du cycle est mixte :

- Nombre de jours intégrés dans le cycle 2/2: 141 jours soit 1410h/an
- Nombre d'heures non intégrées dans le cycle : 57 heures dont 5 jours à 10h00 et une journée de 07H00. Les journées de 07h00 sont de : 7h45/12h45-13h45/15h45
- Ces journées sont programmées (une journée tous les deux mois) afin que l'ensemble des agents réalisent la totalité de leur temps de travail.

Soit un total annuel de 1467 heures.

##### Site MARTIGUES

- Postes concerné(s) : agent de crémation, maître de cérémonie (1467h/an)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

- Nombre d'agent concernés : 5

- Modalités du cycle de travail : 1 semaine à 4 jours et 1 semaine à 5 jours par roulement (fermeture tous les dimanches ainsi que le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois) soit 4,5 jours en moyenne sur 2 semaines
- Nombre de jours de congés annuels : 22,5 (5 fois la durée hebdomadaire moyenne).
- Nombre de jours travaillés par an : 197,5 jours
- Horaires de travail (temps de change compris) :

  - Equipe 1 : 8h30 – 12h00 / 13h25 – 17h15
  - Equipe 2 : 9h30 – 13h00 / 14h25 – 18h15
  - Samedi : 8h30 – 12h45 / 13h45 – 17h30

- Temps de travail journalier : 169,5 jours à 7h20 et 28 jours à 8h (samedi)
- Nombres de RC générés par le cycle : 33

Cycles de travail  
**UNITE PROPRETÉ DES PORTS DE PLAISANCE**

### **Agent de nettoiement**

Modalité du cycle de travail :

Temps de travail quotidien : 6h59

- Cycle 6/3 (6 jours travaillés y compris les samedis dimanches et jours fériés + 3 jours de repos glissant)
- Le cycle de travail est organisé en prenant en compte 28 jours de repos compensateur:
- Nombre de jours de travail par an = 200

Haute saison (du 1er avril au 30 septembre) : 05h30 à 12h29 avec 20 minutes de pause comprise.  
Basse saison (du 1er octobre au 31 mars) : 06h30 à 13h29 avec 20 minutes de pause comprise.

Les jours fériés sont inclus dans le cycle (récupération des JF travaillés).

Pour raison de service, la direction des ports pourra mobiliser une équipe les après-midis en temps supplémentaire, de 14h00 à 17h00.

En raison de l'accroissement de l'activité en saison estivale, 2 agents de nettoiement saisonniers viendront renforcer les équipes en juin, juillet, août et septembre.